

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2023-35 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 6 242 600 \$ ET UNE DÉPENSE DE 6 242 600 \$ POUR LA RECONSTRUCTION DU CHEMIN DES HAUTS-FOURNEAUX

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de la Ville de Beauharnois a adopté, à sa séance ordinaire du 16 janvier 2024, le **Règlement 2023-35 décrétant un emprunt de 6 242 600 \$ et une dépense de 6 242 600 \$ pour la reconstruction du chemin des Hauts-Fourneaux.**

QUE le Règlement 2023-35 a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 19 avril 2024 et est entré en vigueur ce même jour.

QUE le Règlement peut être consulté au bureau de la Ville situé au 660, rue Ellice, Beauharnois, sur rendez-vous, durant les heures ordinaires de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h à 12 h ou **en cliquant sur le lien au-dessus du présent avis.**

Donné à Beauharnois, ce 29 avril 2024.


Me Janie Arseneau, greffière